

Source APS: dimanche, 16 mars 2014

Le registre du commerce électronique opérationnel à Alger



ALGER - Le registre du commerce électronique a été lancé dimanche, dans une première phase au niveau d'Alger, avec pour objectif essentiel de moderniser les services du Centre national du registre du commerce (CNRC) et de mettre fin aux actes de falsification des extraits du registre.

L'introduction du nouveau document qui concernera, dans une phase d'essai, les nouveaux registres du commerce au niveau de la capitale permettra notamment, selon le ministre du Commerce Mustapha Benbada, de "limiter les cas de falsification de ce document et d'assainir le fichier national des fraudeurs".

"La solution a été fournie par un partenaire finlandais présent dans plus d'une trentaine de pays et qui va nous accompagner dans la formation des ingénieurs du CNRC. C'est un procédé hautement sécurisé et infalsifiable", a déclaré le ministre en marge du lancement officiel du projet.

En format papier, le nouveau registre est doté d'un code crypté sur l'extrait du document délivré à Alger, a-t-on expliqué.

Il sera généralisé à toutes les wilayas du pays à partir de juin prochain.

Mais, dès le mois de décembre, le registre du commerce sera sous format de carte PVC, après l'adaptation du dispositif législatif et réglementaire pour introduire le traitement numérique et les services en ligne dans la gestion du registre du commerce.

La troisième étape verra le lancement, progressif du registre du commerce électronique en carte à travers toutes les wilayas.

Les détenteurs de l'actuel registre du commerce vont pouvoir bénéficier du nouveau registre à partir du début 2015, a encore souligné M. Benbada.

L'opération du lancement de ce nouveau document a été marquée par la remise de registres du commerce électronique à deux opérateurs en présence de la ministre de la Poste et des technologies de l'information et de la communication, Zohra Derdouri et celui du Développement de l'Industrie et de la promotion de l'investissement, Amara Benyounes.

"Cette nouvelle formule du registre du commerce est dotée d'un symbole graphique comportant des données cryptées qui peuvent être lues par tous les périphériques mobiles pour vérifier les informations contenues sur l'extrait du registre du commerce", a expliqué Rafik Chitti directeur général du CNRC.

"L'arrivée opportune de la 3G en Algérie, constitue un atout majeur qui consolidera l'exploitation de cette solution en permettant la consultation et la vérification en temps réel des informations relatives au titulaire de l'extrait du registre du commerce", ajoute-t-il.

Cette solution est désormais utilisable dans les opérations de contrôle qui peuvent accéder directement à la banque de données du CNRC afin d'y puiser l'information relative aux commerçants.

Le registre électronique a été élaboré par le ministère du Commerce et le CNRC en collaboration avec le ministère de la Poste et des technologies de l'information et de la communication pour un budget de 49.9 millions DA.

A fin février 2014, l'Algérie comptait 1.695.814 commerçants inscrits au registre du commerce.

source : econews 16-03-2014-1681

Le ministère du Commerce a lancé officiellement le premier registre de commerce électronique à Alger.

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a procédé, aujourd'hui au Palais des expositions, Safex à Alger, au lancement officiel, du registre de commerce électronique(RCE), dans une première phase au niveau d'Alger. Le ministre a remis deux premiers RCE à deux commerçants algérois, après l'impression de ces documents par les agents informatiques du Centre national du Registre de commerce (CNRC).

Benbada a indiqué à cette occasion que l'avènement du RCE constitue un bond qualitatif en matière de contrôle et de communication des informations, qui s'appuie désormais sur l'utilisation des TIC et des technologies mobiles. Cela devrait mettre fin aux actes de falsification dont fait l'objet le registre, a-t-il expliqué.

Pour sa part, le directeur général du CNRC, Rafik Chetti , a estimé que le RCE va permettre à tous les opérateurs économiques de financer leurs transactions commerciales en toute sécurité et en toute transparence.

Le projet du RCE a été confié à une joint-venture, créée par l'entreprise nationale des services informatiques (ENSI), en partenariat avec un opérateur finlandais. Celui-ci, aura la charge de la mise en œuvre de l'opération de remplacement de tous les registres de commerces à l'échelle nationale, sachant qu'il existe 1600 000 commerçants inscrits au RC en 2013. Cette joint-venture assurera également le suivi technique durant une période de cinq années et assurer des formations aux agents du CNRC.

Le lancement du RCE va obliger l'administration commerciale à retirer les anciens RC sans coûts supplémentaires, a souligné M. Chetti. Il a précisé que cette opération consistera dans une première étape, à imprimer un code crypté sur l'extrait du registre du commerce au format papier délivré au niveau de la wilaya d'Alger (projet pilote) et sera généralisée par la suite à toutes les wilayas à partir du mois de juin 2014.

La deuxième étape interviendra au courant du mois de décembre 2014. Il s'agit de la conception d'un nouveau modèle d'extraits du registre du commerce sous format carte, après l'adaptation du dispositif législatif et réglementaire pour asseoir le traitement numérique et les services en ligne dans la gestion du RC.

Le DG du CNRC a noté que l'arrivée opportune de la 3G en Algérie, constitue un atout majeur qui consolidera l'exploitation de cette solution, en permettant la constitution et la vérification en temps réel, des informations relatives au titulaire de l'extrait du RC.

Il a fait savoir que cette solution sera dès maintenant introduite dans les procédures des différentes institutions de contrôle qui peuvent accéder directement à la banque de données du CNRC.

M. Chetti a, en outre, souligné que le RCE inscrit dans le cadre de la modernisation du système d'information du CNRC pour lequel une enveloppe de 401 millions de dinars a été consacré durant la période 2007-2014.

Lahcene Brahmi

Registre du commerce électronique



ALGER - Le premier registre du commerce électronique, devant remplacer l'actuel document, sera lancé dimanche prochain dans la wilaya d'Alger, a indiqué mercredi le ministre du Commerce, Mustapha Benbada.

"Cette opération sera lancée dans un premier temps à titre expérimental au niveau de la wilaya d'Alger, et sera généralisée à travers toutes les wilayas du pays en juin prochain", a précisé à l'APS M. Benbada, affirmant que l'objectif est d'assainir le fichier national du registre du commerce des manipulations frauduleuses.

"Le registre du commerce numérique va permettre une meilleure visibilité pour les pouvoirs publics dans le mouvement d'enregistrement, de modification ou de radiation afin de mettre fin aux actes de falsifications des extraits du registre", a souligné le ministre.

L'introduction du nouveau document concernera, dans une phase d'essai, les nouveaux registres du commerce.

Selon les précisions de M. Benbada, les opérateurs qui seront inscrits dès la semaine prochaine au registre du commerce se verront remettre des registres de commerce en format papier mais "codés à travers un hologramme crypté".

La délivrance du nouveau format en carte magnétique du registre est, quant à elle, prévue pour la fin de l'année, a fait savoir le ministre.

Le nouveau registre du commerce rentre dans le cadre du projet de modernisation du Centre national du registre de commerce (CNRC) afin d'améliorer le service public.

Selon le CNRC, le nouveau document devrait faciliter et alléger les procédures administratives pour l'obtention de l'extrait de registre du commerce.

Le registre électronique a été élaboré par le ministère du Commerce et le CNRC en collaboration avec le ministère de la Poste et des technologies de l'information et de la communication en vue de favoriser l'usage des Tic et d'asseoir la e-gouvernance.